

6363242282

Nombre de personnes assurées

Nombre de bénéficiaires de rentes

0,20 % 6,75 % CHF 170

Charge totale pour la gestion de la fortune

Performance nette des placements

Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

# CHF 39,8 milliards Somme au bilan

87,7% 107,1%

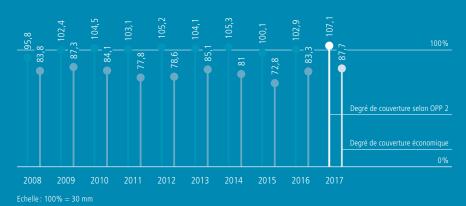
Degré de couverture économique

Degré de couverture

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qu'elle gère pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA regroupe aussi des caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.





Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence en matière de frais de 100 %. En 2017, la performance s'établit à 6,75 %.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.



# Table des matières

Impressum		
12	Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	73
11	Rapport de l'organe de révision	71
10	Evènements postérieurs à la date du bilan	70
9	Autres informations relatives à la situation financière	70
8	Demandes des autorités de surveillance	70
7	Explications relatives aux placements et au resultat net des placements  Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	68
5 6	Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	52
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	49 52
3	Nature de l'application du but	48
2	Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	47
1	Bases et organisation	41
Ann		41
	n et compte d'exploitation	37
	mptes annuels	36
Expe	ert en matière de prévoyance professionnelle	35
Organe de révision		
Inde	emnités	34
	Direction et Comité directeur	
	emblée des délégués	32
	ruments d'information et de contrôle	31
	cture organisationnelle nmission de la caisse	23
	uvernance d'entreprise	22 23
C =	unava a a a d'antroprisa	20
	ures internes à l'entreprise en matière de développement durable	19
	stissement responsable	19
Dé	veloppement durable et engagement	18
Ges	tion du risque	13
	i de la clientèle	13
	npensation des risques au niveau des prestations de prévoyance	10
Inve	stissement à long terme des capitaux et diversification des placements	07
	ntation de l'entreprise	06
	LICA – La prévoyance	05
Co	mpte rendu	04
PIE	face	02
PIP	Tace	02

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et gère donc sa fortune exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.



### Préface

Grâce à la performance globale très satisfaisante de 6,75 % au 31 décembre 2017, le degré de couverture global de PUBLICA s'établit à 107,1 % (contre 102,9 % l'année précédente).



**Prisca Grossenbacher-Frei**Présidente de la Commission de la caisse PUBLICA

**Dieter Stohler**Directeur de PUBLICA

Une fois encore, la performance a eu pour vecteur la décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 16 % de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des emprunts et des actions de pays émergents. Les autres placements réalisés dans les actions et les métaux précieux ont toutefois contribué eux aussi de manière significative à ce résultat global réjouissant.

#### Optimisation des frais d'administration et accroissement de l'efficacité

Les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont encore pu être abaissés. Ces frais s'élèvent encore à 170 francs en moyenne, mais leur baisse permet de réduire à nouveau le montant des primes pour frais. Représentant 0,20 % des placements, les frais de gestion de la fortune ont eux aussi pu être maintenus à un faible niveau.

Préface 03

#### Adaptation des paramètres techniques au 1er janvier 2019

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Afin de tenir cet objectif en dépit d'un environnement marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêts, l'allongement de l'espérance de vie et l'insuffisance des rendements attendus, PUBLICA mise sur des paramètres techniques réalistes. C'est pourquoi PUBLICA planifie un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, partant, du taux de conversion. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans subissant une baisse drastique, de 5,65 % à 5,09 %, l'adoption des mesures d'amortissement appropriées revêt une importance majeure.

La Commission de la caisse a donc défini des exigences minimales auxquelles les caisses de prévoyance doivent se conformer pour fixer les mesures d'amortissement applicables aux personnes assurées en âge de partir à la retraite (donc, âgées de 60 ans ou plus), de sorte que le taux de conversion abaissé de 10 % ne devienne pleinement effectif qu'à compter de 2024.

De plus, chaque caisse de prévoyance a adopté des mesures d'amortissement supplémentaires en faveur des personnes assurées, compte tenu notamment des moyens financiers des différents employeurs. PUBLICA publiera au fur et à mesure les informations sur sa page Internet et écrira directement aux personnes de la génération transitoire (les personnes âgées de 60 ans ou plus) pour les renseigner sur leur situation de prévoyance individuelle.

#### Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve cette année de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle. Nous remercions aussi les employeurs affiliés et nos partenaires commerciaux pour la qualité de leur collaboration et de leur engagement.

Prisca Grossenbacher-Frei

Janen lacke

Présidente de la Commission de la caisse PUBLICA

**Dieter Stohler** 

Directeur de PUBLICA

Stolle



# Compte rendu

Le degré de couverture des caisses de prévoyance ouvertes a connu une évolution positive à la faveur d'une performance très satisfaisante. Sur les 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne présente de découvert. Sur le plan opérationnel, la vigilance toujours marquée dont fait preuve PUBLICA concernant les coûts et la stabilité des effectifs d'assurés ont porté leurs fruits : les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente continuent de reculer et s'établissent à 170 francs.

Compte rendu

05

## PUBLICA – La prévoyance

L'objectif de PUBLICA est de verser, grâce au capital financier qui lui est confié, des rentes et des prestations de sortie sûres, et partant, de contribuer de manière significative au maintien du niveau de vie antérieur. Dans le deuxième pilier régi par le principe de la capitalisation, il est possible de servir des rentes indépendamment du rapport existant entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires de rentes.

O sur 20 Nombre de caisses de prévoyance présentant un découvert

La somme au bilan de près de 40 milliards de francs suisses permet, sur la base de stratégies de placement définies à long terme en fonction des risques, de dégager un rendement aussi élevé que possible en engageant un minimum de frais de gestion de la fortune. Chaque personne assurée ou bénéficiaire de rente, même si elle dispose de peu de moyens, a ainsi accès à une gestion professionnelle de la fortune et profite de la large diversification du placement des capitaux.

En cas de longévité, d'invalidité et de décès, les solidarités qui constituent le cœur même du deuxième pilier permettent, grâce au grand nombre de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes, de disposer à un prix avantageux d'une couverture simple contre ces risques de prévoyance et d'assurer, par ailleurs, la sécurité des survivants après un décès.

Le deuxième pilier a le gros avantage d'être doté de bases légales et réglementaires dont la souplesse rend possible l'aménagement des besoins individuels en matière de prévoyance. Le suivi de la clientèle livre des informations approfondies et permet d'établir des bases de calcul concernant les effets de ces décisions individuelles relatives à la prévoyance. PUBLICA offre également aux employeurs des possibilités d'aménager leur politique de prévoyance.

Au-delà de ces éléments fondamentaux, la gestion des risques apporte une contribution essentielle au maintien à long terme d'un équilibre dynamique entre placements et engagements, cotisations et prestations. Pour PUBLICA, il est important que la gouvernance des fonds de pensions soit à la hauteur des enjeux actuels et les rapports établis en toute transparence. Compte tenu de son orientation à long terme, PUBLICA accorde aussi une attention particulière au développement durable.

#### Modèle d'affaires de PUBLICA





# Orientation de l'entreprise

L'orientation de l'entreprise quide l'activité de PUBLICA.

#### Principes directeurs de l'entreprise : se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs aident PUBLICA à définir un cap commun pour assurer le succès de l'entreprise à l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier;
- nous nous engageons dans l'intérêt de nos assurés et de nos bénéficiaires de rentes;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise revêt une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication à sa disposition ceux qui répondront le mieux aux attentes de sa clientèle. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible, et ce, en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

#### Stratégie d'entreprise : se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise de PUBLICA accorde une place centrale aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Mis en évidence par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence, de professionnalisme et de souplesse du service proposé par PUBLICA doivent être maintenus et sans cesse améliorés. Compte tenu du contexte de taux bas, la stratégie met en outre l'accent sur l'orientation financière à long terme. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes et se montre prudente lorsqu'il s'agit de déterminer des paramètres actuariels qui ont des implications à long terme, l'objectif étant d'éviter des redistributions systématiques au détriment des personnes assurées. PUBLICA s'efforce également d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'effectivité de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente à un faible niveau.

#### Objectifs d'entreprise: se donner des objectifs mesurables et réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliées. C'est pourquoi la Commission de la caisse procède, conformément aux recommandations de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, partant, du taux de conversion. Le taux d'intérêt technique qui, depuis le 1er janvier 2015, s'élève à 2,75 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25 % pour les caisses de prévoyance fermées sera ramené respectivement à 2,0 % et à 1,25 %. Le nouveau taux de conversion à l'âge de 65 ans passera quant à lui à 5,09 % (contre 5,65 % actuellement). La Commission de la caisse entend ainsi répondre à la faiblesse persistante des taux d'intérêts et au fait que les rendements attendus sur les placements devraient, en dépit d'embellies momentanées, rester bas à long terme. L'abaissement du taux d'intérêt technique réduira les différences de rémunération entre les capitaux de prévoyance des personnes assurées et ceux des bénéficiaires de rentes.

Prévu pour le 1er janvier 2019, le renouvellement de l'application informatique dédiée à la prévoyance constitue un objectif important et mesurable de l'entreprise PUBLICA. Un autre objectif consiste à ramener les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA à 190 francs. Il a déjà été atteint puisque ces frais sont actuellement de 170 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

— 17 % Réduction des frais de gestion administrative depuis 2012

Compte rendu 07

# Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements

#### Philosophie de placement: un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Fidèle à sa philosophie de placement, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions ou encore sur les risques de taux, de crédit ou de liquidité. Réexaminée périodiquement, la stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'Etat, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90 % de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes, chacun d'eux ne se composant que d'une seule catégorie d'actifs. Les gestionnaires de fortune sont soumis à un niveau d'exigences élevé qui est le même qu'ils soient internes ou externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette duplication permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

#### **Stratégies de placement:** en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

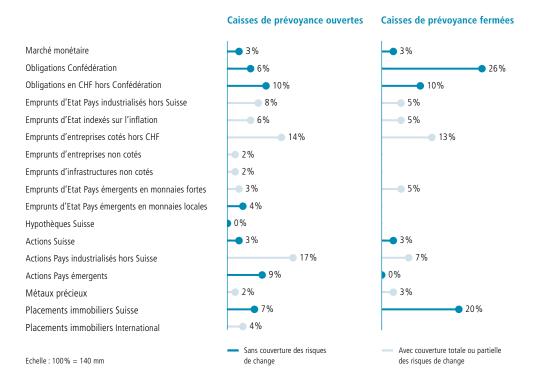
La structure et l'évolution attendue des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

En 2017, les stratégies de placement existantes ont été reconduites. Ces deux stratégies de placement seront réexaminées en 2018. Les nouvelles catégories d'actifs adoptées à l'issue du réexamen des stratégies de placement réalisé au cours des années précédentes ont pu être introduites. La part allouée aux emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés a ainsi été relevée et, au niveau des placements immobiliers internationaux, de premiers investissements ont été réalisés aux Etats-Unis.



#### Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2017, quote-parts en %, classées par risque croissant et liquidités décroissantes



En 2017, PUBLICA a enclenché le sous-processus de placement « Révision de la politique de placement à long terme». Il a fallu au Comité de placement plusieurs séances et un séminaire d'une journée pour examiner les quatre étapes que compte ce sous-processus :

- Examen de la philosophie de placement: une compréhension commune de l'administration de la fortune aide la Commission de la caisse, le Comité de placement et l'organe de direction de PUBLICA à surmonter au mieux les périodes difficiles et à ne pas céder à la tentation d'une réaction pro-cyclique.
- Analyse des tendances à long terme : cette étape a pour objet d'analyser l'influence sur PUBLICA des tendances à long terme observées au niveau macroéconomique, social et réglementaire.
- Catégories d'actifs autorisées: les catégories d'actifs dans lesquelles PUBLICA devrait renforcer ses investissements ou desquelles elle devrait se désengager à long terme sont définies dans le cadre d'une procédure de sélection structurée.
- Détermination du budget risque: le budget risque est fixé sur la base des étapes précédentes et en fonction de la capacité de risque des caisses de prévoyance. A l'heure actuelle, la valeur à risque conditionnelle (ou conditional value at risk, soit la moyenne des 5 % de degrés de couverture les moins bons à la fin de la période sous revue) et la probabilité linéaire sont les valeurs retenues pour définir le budget risque.

#### Evolution économique

L'essor général que l'économie mondiale connaît depuis huit ans s'est accéléré tant dans les pays industrialisés que dans les pays émergents. Au troisième trimestre, le commerce mondial a progressé de plus de 4,5 % par rapport à l'année précédente. A 54 points, l'indice global des directeurs d'achat a atteint, en novembre, son plus haut niveau depuis 2015. La propension à investir des entreprises a augmenté et les premiers signes d'une hausse accrue de la productivité sont observés dans les pays industrialisés. Parallèlement, les taux d'inflation sont restés à un faible niveau dans le monde entier. Des informations détaillées peuvent être consultées dans le bulletin trimestriel de la Banque nationale suisse (www.snb.ch).

Compte rendu 09

#### Performance

En 2017, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 6,75 % sur sa fortune totale consolidée, toutes caisses de prévoyance confondues, et ce, en maintenant sa couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change, la performance globale consolidée aurait même atteint 8,27 %. La couverture des risques de change vise à réduire les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés au sein du portefeuille global, ce qui permet de libérer un budget risque pour capter d'autres primes de risque.

Avec un résultat de 7,14 % pour les caisses de prévoyance ouvertes (6,98 % pour le benchmark) et de 3,31 % pour les caisses de prévoyance fermées (3,36 % pour le benchmark), les deux stratégies de placement ont, en 2017, dépassé leur objectif de rendement respectif, si bien que le degré de couverture de l'ensemble des caisses de prévoyance a augmenté.

#### Performance cumulée

Evolution de 2008 à 2017, indexée (année 2005 = 100), en %



Pictet LPP-60 : 160 Pictet LPP-40 : 153 PUBLICA : 151 Benchmark de PUBLICA : 147

Echelle: 100% = 80 mm, 1 point d'indice = 0,8 mm Source : indices Pictet LPP 2000

Pays émergents et pays industrialisés: en 2017, l'écart positif par rapport à l'indice Pictet LPP-25 trouve son fondement dans la philosophie de placement adoptée par PUBLICA qui préconise une large diversification du portefeuille global, et donc, dans la stratégie de placement qui s'y rapporte et qui définit, par exemple, que 16 % de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes doivent être investis en emprunts et en actions de pays émergents. En 2017, ces catégories d'actifs ont généré un rendement exceptionnel de près de 30 % (actions) et de quelque 9 % (emprunts d'Etat en dollars américains et en monnaies locales). En chiffres pondérés, la contribution des pays émergents à la performance globale de PUBLICA s'est élevée en 2017 à près de 3 %. Les investissements réalisés dans les pays industrialisés apportent, à près de 2,9 %, la deuxième contribution en importance à la performance des trois principales régions que sont la Suisse, les pays industrialisés et les pays émergents.

Actions: en 2017, les principales catégories d'actifs ont toutes apporté une contribution positive à la performance globale, le meilleur résultat ayant été obtenu par les actions avec une contribution consolidée à la performance de 5,5 %. Dans cette catégorie d'actifs, le rendement le plus élevé a été dégagé dans les pays émergents (près de 30 %) et le plus faible en Europe (14 % avec couverture des risques de change).

Obligations: compte tenu des taux d'intérêts légèrement plus élevés, les emprunts d'Etat des pays industrialisés ont affiché dans l'ensemble un rendement négatif. Si la contribution des obligations au rendement global consolidé est néanmoins globalement positive, à 0,8 %, c'est en raison des rendements positifs générés par les emprunts d'Etat des pays émergents, les emprunts d'entreprises cotés et les emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés.



# Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance

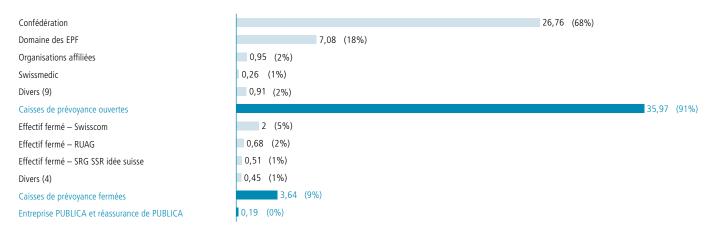
#### Institution collective: des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Les transferts de risques au niveau des prestations de prévoyance en cas de longévité, d'invalidité et de décès n'interviennent qu'au sein de chacune des caisses de prévoyance fermées ou ouvertes affiliées à l'institution collective de droit public PUBLICA. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique.

La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Transférer les risques à la réassurance permet de les répartir entre un plus grand nombre de personnes assurées et d'empêcher ainsi que les différentes caisses de prévoyance ne soient exposées à des fluctuations plus grandes de leur charge financière.

#### Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2017, en milliards de CHF et en pourcentage de la somme au bilan



Fchelle: 1 milliard de CHF = 3 mm

#### Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées), les caisses de prévoyance réassurées et les caisses de prévoyance communes, ces dernières permettant l'affiliation de plusieurs employeurs.

Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 105,9 % et 110,5 % (entre 101,3 % et 104,9 % l'année précédente). La performance positive des placements a donc eu un effet général bénéfique sur les degrés de couverture. La différence constatée au niveau de l'évolution du degré de couverture des différentes caisses de prévoyance est notamment due au fait qu'elles n'ont pas la même sinistralité et ne suivent pas non plus la même politique en matière de rémunération ni de prévoyance.

La fourchette des degrés de couverture économiques se situe entre 86,8 % et 108,6 % (entre 82,5 % et 106,4 % l'année précédente). Les engagements étant estimés à une valeur proche du marché lors du calcul du degré de couverture économique, l'amélioration de ce dernier s'explique, entre autres, par une légère augmentation du niveau des taux d'intérêts.

Compte rendu

11

#### Caisses de prévoyance fermées

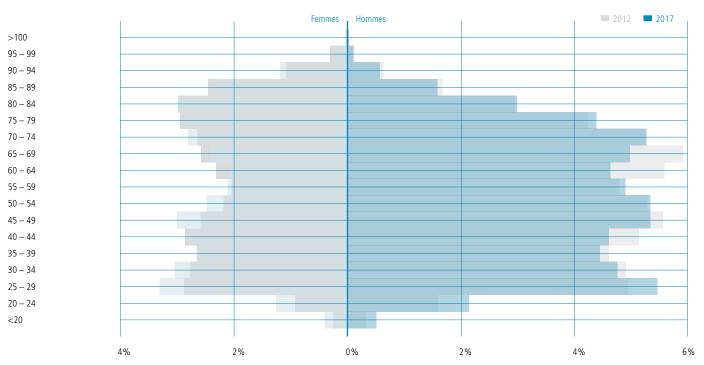
Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment) et d'organisations affiliées. Leur degré de couverture se situe entre 105,7 % et 116,1 % (entre 104,5 % et 115,0 % l'année précédente). Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,25 %, c'est-à-dire inférieur de 0,5 % à celui retenu pour les caisses de prévoyance ouvertes. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêts et de l'effritement des rendements qui en résulte, il existe un risque sérieux que les engagements ne soient plus entièrement couverts, sauf apport financier. Ce risque financier est mis en évidence par le degré de couverture économique qui se situe entre 83,6 % et 99,6 % (entre 82,6 % et 98,3 % l'année précédente). PUBLICA et le Département fédéral des finances font régulièrement le point sur la situation.

#### Evolution de la structure d'âge

La majorité des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées est aujourd'hui âgée de plus de 80 ans. Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2017, que la proportion des femmes en âge de travailler est en légère augmentation par rapport à l'effectif 2012.

#### Structure des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Cohortes par intervalle d'âge de 5 ans, en 2012 et en 2017, par âge et par sexe, en pourcentage de l'effectif total



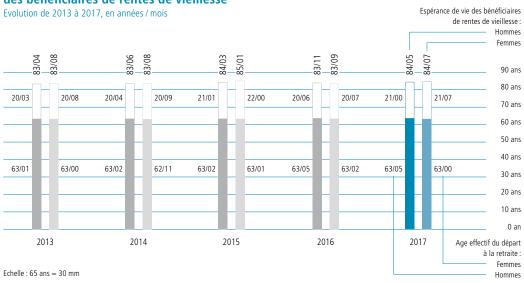
Echelle: 1% = 15 mm

#### Evolution de l'âge effectif du départ à la retraite et de la mortalité effective

L'âge effectif du départ à la retraite semble connaître une très légère augmentation. Cette évolution n'est toutefois en rien comparable avec la progression de l'espérance de vie effective des bénéficiaires de rentes de vieillesse, ce qui explique que la période attendue de versement des rentes ne cesse de croître et que leur financement doit être assuré au moyen d'un taux de conversion plus bas.







Pour ce qui est de PUBLICA, il n'y a pas de différence notable de comportement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le départ à la retraite.

#### Répartition du résultat net au sein des caisses de prévoyance ouvertes :

#### poursuite de la redistribution

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation, partant les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont étrangères à ce système de financement. Il y a « redistribution », au sens où PUBLICA l'entend, lorsque le résultat net des placements n'est plus durablement réparti entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en fonction de leurs capitaux de prévoyance respectifs.

#### Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

Evolution de 2013 à 2017, en millions de CHF

2017	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération <sup>1</sup>	- 210,0	- 416,0	- 626,0
Modification des provisions pour changement de bases	- 306,0	- 94,0	- 400,0
Part (effective) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes au résultat net	- 516,0	- 510,0	- 1 026,0
Résultat net des placements (y compris $\Delta$ impôts latents)	_	_	2 376,0
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque 1	_	_	104,0
Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	_	_	- 1 455,0
Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance	- 522,0	- 504,0	- 1 026,0
Redistribution en faveur (+)/au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes	- 6,0	6,0	
Political Manager	Personnes	Bénéficiaires	

Evolution historique	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes
2017	- 6,0	6,0
2016	- 93,0	93,0
2015	35,0	- 35,0
2014	– 95,0	95,0
2013	- 103,0	103,0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Calcul simplifié

Les provisions pour changement de bases sont constituées par le biais du résultat net des placements. Ces provisions venant grossir les capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases, elles doivent être prises en compte dans le calcul de la redistribution.

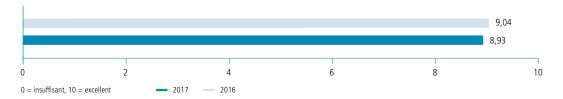
La redistribution a diminué de quelque 6 millions de francs en raison de la constitution exceptionnelle, en vue du changement de bases, de provisions supplémentaires en faveur des seules personnes assurées à hauteur de 0,7 % du capital de prévoyance global.

#### Suivi de la clientèle

Aboutissement d'un suivi compétent, la satisfaction de la clientèle fait partie des objectifs que PUBLICA s'est fixés en tant qu'entreprise. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet proposant des simulateurs de calcul, des moyens d'information mis à jour régulièrement et disponibles en trois langues permettent de répondre, de manière détaillée et adaptée aux besoins de la clientèle, à toutes les questions relatives à la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème « Prévoyance et retraite » et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

#### Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2017, sur une échelle de 1 à 10, comparée avec l'année précédente



PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2017, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 8,93, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente (9,04).

Outre les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des personnes assurées, PUBLICA adresse régulièrement des questionnaires aux employeurs. Les résultats de l'enquête menée auprès de ces derniers en 2016 font état d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé. 80 % des employeurs interrogés peuvent être qualifiés de très satisfaits.

## Gestion du risque

#### Politique en matière de risque: proactivité et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque capable d'anticiper, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.



#### Processus d'investissement et de gestion du risque:

#### un élément essentiel du système de contrôle interne

Le processus d'investissement et de gestion du risque s'appuie sur le processus de placement de PUBLICA et réglemente, au sein de la gestion de fortune, le contrôle et le pilotage des risques inhérents. Les éléments clés de ce processus sont l'identification des risques importants, leur réduction au minimum et la définition d'un seuil d'acceptation du risque, afin que les risques résiduels soient connus et tolérables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque: les risques stratégiques et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Ces risques sont dits stratégiques parce que ce sont ceux dont l'incidence est la plus grande sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences possibles des risques liés à la mise en œuvre et des risques tactiques sur ce mandat de prestations sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

#### Risques stratégiques

La politique de placement à long terme a pour objectif suprême de garantir le mandat de prestations. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent une composante essentielle et à part entière de la gestion de fortune, à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées et que sont définis le budget risque stratégique et les catégories d'actifs autorisées. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs aux engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre des sous-processus mis en œuvre au niveau des risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les glissières de sécurité définies par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management). Par asset liability management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté « actif » et le côté « passif » du bilan ainsi qu'entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées. Le but d'une analyse ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui, par conséquent, soit en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Dans ce sous-processus, il est essentiel que PUBLICA réexamine régulièrement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur laquelle elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

#### Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire qu'en le faisant, ils généreront une plus-value ou réduiront le risque durablement. Les positions tactiques correspondantes jusqu'auxquelles ils sont autorisés à aller au maximum sont prises en compte dans le budget risque stratégique.

#### Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est d'empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée et de garantir le versement ininterrompu et dans les délais de toutes les prestations. A tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

Compte rendu 15

#### Risque actuariel: résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Le 3 octobre 2017, elle a abaissé de 2,25 % à 2,0 % le taux d'intérêt technique maximal recommandé, ce qui le situe donc nettement en dessous du taux d'intérêt technique de 2,75 % que PUBLICA applique aux caisses de prévoyance ouvertes. Le taux d'intérêt technique retenu pour les caisses de prévoyance fermées est de 2,25 %.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont été effectivement en raison des cas de décès intervenus. La différence obtenue indique l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les évènements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. Lorsque la différence n'est pas couverte par la prime de risque, il en résulte des pertes actuarielles annuelles.

#### Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 29,3 millions de francs, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus (cas de décès et d'invalidité) a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. PUBLICA prévoit d'abaisser à nouveau la prime de risque au 1er janvier 2019.

# Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, total toutes caisses de prévoyance confondues

Evolution de 2011 à 2017, en millions de CHF, en nombre ou en %

2017	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (–)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	101,3	- 74,5	26,8	106
Cas de décès	millions de CHF	4,2	- 1,7	2,5	54
Total	millions de CHF	105,5	- 76,2	29,3	160
Gain assuré	millions de CHF	5 097	5 097		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07 %	1,50 %		
2016	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (–)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	101,5	- 43,5	58,0	99
Cas de décès	millions de CHF	4,2	- 0,6	3,6	62
Total	millions de CHF	105,7	- 44,1	61,6	161
Gain assuré	millions de CHF	5 106	5 106		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07 %	0,86 %		
Evolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres		
2017	%	2,07 %	1,50 %		
2016	%	2,07 %	0,86 %		
2015	%	2,07 %	0,86 %		
2014	%	3,03 %	0,74 %		
2013	%	3,04 %	0,71%		
2012	%	3,16 %	1,00 %		
2011	%	3,35 %	0,78 %		



#### Résultats en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes

Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque présente globalement un gain de quelque 15,3 millions de francs. Ce dernier provient de gains de quelque 7,3 millions de francs sur les rentes de survivants, de 5,9 millions de francs sur les rentes de vieillesse. Le fait qu'il y ait un gain actuariel concernant les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu globalement plus de décès, et donc, que le capital libéré est d'un montant supérieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.

#### Risque opérationnel: vérification annuelle interne du système de contrôle interne

Le danger de subir des pertes du fait d'évènements extérieurs, de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes fait partie du risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de la vérification du système de contrôle interne effectuée en 2017.

#### Risque juridique et réglementaire : une densité réglementaire croissante

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.





# Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise).

# Investissement responsable

#### L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

#### Exercice des droits d'actionnaire

Par exercice des droits d'actionnaire, PUBLICA entend, d'une part, l'examen régulier de ses placements en fonction de critères objectifs et le dialogue avec des entreprises dont les activités sont jugées critiquables et, d'autre part, l'exercice des droits de vote au sein des entreprises cotées en Suisse. Concernant les deux premiers aspects, PUBLICA reçoit l'appui de l'Association Suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR (www.svvk-asir.ch), qu'elle a cofondée. Pour ce qui est de l'exercice des droits de vote, PUBLICA collabore avec un spécialiste externe, la Corporate Governance Agence Suisse SA, CGAS, qui va être reprise par Inrate AG. Les droits de vote sont exercés dans l'intérêt à long terme des actionnaires. A l'étranger, les droits de vote ne sont pas exercés de manière systématique. Sur son site Internet (www.publica.ch), PUBLICA rend publique après chaque assemblée générale la manière dont elle a exercé son droit de vote. En la matière, il ressort des données publiées que PUBLICA a rejeté totalement ou partiellement les rémunérations globales dans 27 % des cas.

27 %
Pourcentage de rejets
partiels ou totaux de
rémunérations globales

#### Analyse des risques

PUBLICA entend pratiquer une gestion étendue des risques et réalise chaque année, à cette fin, une analyse des risques sur la base de critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise pour étudier les risques difficilement quantifiables qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour la fortune gérée par PUBLICA. Une analyse consacrée au changement climatique est à l'origine de la décision prise par PUBLICA en février 2016 d'exclure les producteurs de charbon des portefeuilles d'actions globaux. En 2017, c'est la question des cyber-risques qui a été au centre des réflexions.

#### Code de déontologie

PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de déontologie contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre les mesures appropriées à cette fin. La transposition de la Charte de l'ASIP dans un règlement de compliance mis à jour garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP, à moins qu'ils ne soient soumis, ce qui constitue l'autre alternative, à une surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire satisfaisant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.

# Mesures internes à l'entreprise en matière de développement durable

PUBLICA établit, chaque année, depuis 2015, un rapport sur le développement durable de son fonctionnement opérationnel. L'accent est mis sur l'inventaire et sur la définition de mesures en ce qui concerne, entre autres, la préservation des ressources naturelles et les collaborateurs.

PUBLICA veille à ce que tant l'électricité que la chaleur soient majoritairement issues de modes de production respectueux du développement durable (force hydraulique, centrale thermique à bois, incinération des déchets). Le papier dont se sert PUBLICA pour ses imprimantes et photocopieuses répond à des critères écologiques et est certifié comme tel. L'utilisation des transports publics est activement encouragée par PUBLICA qui offre à son personnel des réductions avantageuses sur les abonnements.



#### Personnel de PUBLICA

Evolution de 2013 à 2017, en nombre moyen de collaborateurs et de postes à temps plein en fin d'année, comparé avec 2013 = 100%



Echelle: 100% = 35 mm

Au niveau du personnel, l'effectif est en recul par rapport à l'année précédente et compte désormais 127 personnes. Le nombre de postes, qui est passé à 109,6 postes à temps plein, est lui aussi en baisse par rapport à 2016.

L'effectif est composé de femmes à 48 % et d'hommes à 52 %. La proportion de femmes est de 25 % au sein de la Commission de la caisse et de 29 % au sein du Comité directeur élargi. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter durablement, parmi ses collaborateurs, la proportion des femmes ayant des responsabilités de conduite.

Afin de permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, PUBLICA dispose notamment d'une crèche d'entreprise, gérée sur mandat de PUBLICA, et près de 40 % du personnel travaille à temps partiel. Chez PUBLICA, la promotion de la santé passe en outre par la mise à la disposition de chaque collaborateur d'un poste de travail moderne, équipé d'un bureau permettant de travailler debout, d'un restaurant du personnel et d'infrastructures (vestiaires et douches) favorisant la pratique d'activités sportives.

PUBLICA encourage la formation continue: près de 38 % de son personnel a suivi un cours de formation ou de perfectionnement. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage permettant de se former au métier d'employé de commerce. Les six jeunes en apprentissage représentent quelque 5 % du personnel. PUBLICA collabore désormais avec six autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis.

Tous les deux ans, en général, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon l'enquête menée en 2017, 79 % des collaborateurs se disent satisfaits, voire très satisfaits.

38 %

Pourcentage de collaborateurs ayant suivi un cours de formation professionnelle

ou de perfectionnement

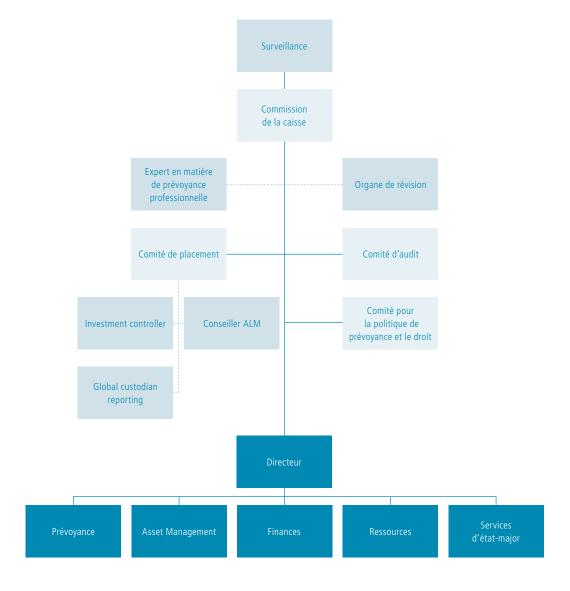




# Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.

# Structure organisationnelle



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.



### Commission de la caisse

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective. L'adoption de règlements et un certain nombre de compétences en matière financière, telles que la fixation de directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et l'approbation du budget et des comptes annuels, font également partie des attributions que l'art. 51a LPP et la loi relative à PUBLICA reconnaissent à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés. Ceux-ci exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Un nouveau mandat ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2017, Prisca Grossenbacher-Frei, représentante des employés, a été élue présidente et Matthias Remund, représentant des employeurs, vice-président.

La Commission de la caisse a institué les comités permanents suivants: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit. De plus, un comité extraordinaire a siégé à quatre reprises en 2017 pour examiner la question de l'adaptation des paramètres techniques.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a siégé six fois, le Comité de placement dix fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit trois fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi 28,5 journées de formation externe (contre 31,5 l'année précédente), dont 19 (contre 21 l'année précédente) ont bénéficié du soutien financier de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 1,8 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2017, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique):

26
Nombre de séances de la Commission de la caisse et de ses comités



#### **Alvarez Cipriano**

Activité Office fédéral du logement, responsable du service juridique

Formation Avocat
Représentant les employés
A la Commission depuis le 1er juillet 2013
Comité Comité de placement
Au Comité depuis le 1er juillet 2013

Mandats externes Commission scolaire de Länggasse-Felsenau,

Berne: membre

Commission du fonds pour la politique foncière

et immobilière, Berne: membre

#### **Buntschu Kurt**

Activité Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse Formation Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse

de pensions diplômé

Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002

Comité Comité d'audit

Au Comité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Membre d'organes Président de la caisse de prévoyance

paritaires des organisations affiliées

Mandats externes Société Suisse de Sauvetage (SSS):

membre du comité central





**Gaillard Serge** Président du Comité d'audit

Activité Directeur de l'Administration fédérale des finances Formation Dr oec. publ.
Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1er octobre 2012

Comité Comité d'audit

Au Comité depuis le 18 octobre 2012





Grossenbacher-Frei Prisca

Présidente de la Commission de la caisse

Activité Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité

alimentaire et des affaires vétérinaires

Formation Juriste
Représentant les employés

A la Commission depuis le 1er juillet 2009

#### **Grunder Jürg**

Activité Secrétaire de l'Association du personnel

de la Confédération APC

Formation Economiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les employés

A la Commission depuis le 1er juillet 2017

Comité Comité d'audit

Au Comité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017





**Hinder Alex**Président du Comité de placement

Activité CEO de Hinder Asset Management AG

Formation Dr oec.
Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1er juillet 2009 Comité Comité de placement Au Comité depuis le 1er juillet 2009

Mandats externes Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations

nucléaires : membre du comité de placement Sofisa SA, Fribourg : membre du conseil

d'administration



#### Künzli Dieter

Activité

Formation Représentant les A la Commission Comité

Au Comité Mandats externes Responsable des finances et du personnel

du Conseil des EPF

Dr sc. tech.

employeurs

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Comité pour la politique de prévoyance

et le droit

depuis le 1er juillet 2017

Zentrum Passwang, Breitenbach: président du comité directeur; président de la commune

de Breitenbach (SO)

#### **Maurer Stalder Petra**

Activité Formation

Représentant les A la Commission Comité Au Comité Mandats externes Conseillère municipale d'Oberhofen Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management employés

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

depuis le 1er juillet 2017

Energie Oberhofen AG, Oberhofen: membre du conseil d'administration; Fondation Seniorama, Oberhofen am Thunersee: membre du conseil de fondation; Coopérative d'habitation Aebnit, Oberhofen: membre du conseil de fondation; Coopérative d'habitation d'Oberhofen (WBGO), Oberhofen: membre du conseil de fondation





Müller Kaspar

Activité

Formation Représentant les A la Commission Comité Au Comité Responsable des finances et du controlling au DETEC Economiste d'entreprise diplômé ES employeurs depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 Comité d'audit depuis le 5 avril 2016





#### Parnisari Bruno

Activité Directeur suppléant de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Dr ès sc. écon. et soc.

Formation

Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 Comité Comité de placement Au Comité

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017

#### **Remund Matthias**

Vice-président de la Commission de la caisse

Activité Directeur de l'Office fédéral du sport

Formation Avocat Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1er juillet 2009

Mandats externes Association Olympique Suisse, Ittigen: membre du

conseil exécutif; Centre International d'Etude du Sport CIES, Neuchâtel: membre du conseil de fondation; Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall: membre du conseil de fondation; Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine, Lausanne : membre du conseil de fondation; Institut suisse de recherche économique empirique de l'Université de Saint-Gall :

membre du comité directeur





**Schaerer Barbara** 

Mandats externes

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Directrice de l'Office fédéral du personnel Activité Formation Dr iur., avocate, LL.M., Executive MBA Représentant les employeurs

A la Commission depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008

Comité Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au Comité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

> BERNMOBIL AG, Berne : vice-présidente du conseil d'administration; Société Suisse des Sciences Administratives SSSA: membre du comité directeur; Association suisse du droit public de l'organisation

ASDPO: membre du comité directeur; Suva, Lucerne:

membre du conseil d'administration



#### Serra Jorge

Activité Directeur financier et responsable du 2e pilier et de la protection juridique au sein du ssp

Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur Formation

du personnel avec brevet fédéral

Représentant les employés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 A la Commission Comité Comité d'audit

Au Comité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 Mandats externes

Internationale des Services Publics PSI: gestionnaire de fortune; Caisse de pensions du ssp: gérant; Caisse de pensions de Saint-Gall: membre du conseil de fondation; Caisse de pensions de la ville de Winterthour: président du conseil de fondation; Caisse de pensions de la ville de Zurich : président du conseil de fondation; Fondation institution supplétive LPP, Zurich: membre du conseil de fondation

**Thalmann Philippe** Vice-président du Comité de placement

Activité Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE

Dr en économie (PhD) Formation

Représentant les employés

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 A la Commission Comité Comité de placement Au Comité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013





#### Wicki Janine

Activité Secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation Lic. iur. Représentant les employés

A la Commission depuis le 16 mars 2016 Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017





#### **Wyler Alfred**

Activité

Formation Représentant les A la Commission Comité Au Comité Mandats externes Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac; responsable de la caisse d'allocations familiales ICOLAC MAS en gestion des assurances sociales employés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 Comité d'audit

depuis le 1er juillet 2013

Caisse de pensions Poste, Berne: vice-président du conseil de fondation et membre du comité de placement; Caisse de pensions comPlan, Berne: membre du conseil de fondation; Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne: membre du comité de placement; Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne: membre du conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, les membres suivants ont quitté la Commission de la caisse :

#### **Meier Ruth**

A la Commission du 1er juillet 2009 au 30 juin 2017

#### **Scholl Fred**

A la Commission du 1er juillet 2002 au 30 juin 2017

#### **Sommer Martin**

A la Commission du 20 mars 2003 au 30 juin 2017

#### **Comité de placement**

La définition des stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la validation des contrats conclus avec les gestionnaires de portefeuille externes et des directives destinées aux gestionnaires de portefeuilles internes ainsi que l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur inférieure ou égale à 100 millions de francs suisses ainsi que les achats de terrains pour lesquels il n'existe aucun projet concret, jusqu'à concurrence de 25 millions de francs suisses, font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer de un à trois experts externes en placements au plus. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Au 31 décembre 2017, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique):

#### **Eggenberger Urs**

Activité Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie

fédérale de l'Administration fédérale des finances

Formation Economiste d'entreprise HES, CFA Au Comité depuis le 19 novembre 2007

Mandats externes Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour

les installations nucléaires: membre de la commission administrative et membre du comité de placement; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG: représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration; Mathys SA, Bettlach: membre du conseil d'administration; Commune de résidence: membre de la commission de

vérification des comptes

#### **Loepfe Andreas**

Activité Partenaire et gérant de INREIM AG

Formation Lic. oec. publ., FRICS Au Comité depuis le 1er juillet 2015

Mandats externes INREIM AG: délégué du conseil d'administration

IMMRA AG: membre du conseil d'administration

#### Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce comité est présidé par Barbara Schaerer. Il est composé par ailleurs de Dieter Künzli, Petra Maurer Stalder et Janine Wicki.

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision, de même que le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Jürg Grunder, Kaspar Müller, Jorge Serra et Alfred Wyler.

## Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour piloter PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

#### Management de la qualité

PUBLICA exploite un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité. Le système de management de la qualité de PUBLICA a été re-certifié avec succès, sur la base du standard le plus récent ISO 9001 : 2015, par le contrôleur qualité indépendant.



#### Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

#### **Compliance**

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à la mise en œuvre de cette dernière.

#### **Finances et Asset Management**

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.), aux rapports annuels consacrés aux caisses de prévoyance et aux rapports établis par l'investment controlling externe. La Commission de la caisse approuve entre autres le rapport de gestion.

# Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée a par ailleurs le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée est elle aussi renouvelée tous les quatre ans.

Elue en novembre 2016 pour un mandat débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au terme du premier vote électronique de son histoire, la nouvelle Assemblée des délégués s'est constituée le 24 janvier 2017. Les délégués ont élu Valentin Lagger nouveau président et ont confirmé Jacqueline Morard-Niklaus dans ses fonctions de vice-présidente. Le nom de tous les délégués et des caisses de prévoyance qu'ils représentent sont publiés sur www.publica.ch.

Au 31 décembre 2017, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

#### **Lagger Valentin**

Fonction Président

Activité Responsable de l'Inspection fédérale du travail du Secrétariat d'Etat

à l'économie SECO

#### **Morard-Niklaus Jacqueline**

Fonction Vice-présidente

Activité Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel

de la Confédération (APC)

L'élection des représentants et représentantes des employés au sein de la Commission de la caisse pour un nouveau mandat de quatre ans (du 1er juillet 2017 au 30 juin 2021) s'est tenue le 9 mai 2017.

## Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2017, le Comité directeur se compose des membres suivants :

### **Stohler Dieter**

Fonction Directeur Formation Lic. iur.

Mandats externes Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP: membre du comité

directeur; Innovation Deuxième Pilier (IDP): membre du comité directeur; Fondation de libre passage d'UBS: membre du conseil de fondation; Fondation de prévoyance Fisca d'UBS: membre du conseil de fondation

### **Beiner Stefan**

Fonction Responsable du service Asset Management, directeur suppléant

Formation Dr oec. HSG

Mandats externes Schoeni.ch Holding AG: membre du conseil d'administration

## **Lanz Iwan**

Fonction Responsable du service Prévoyance Formation Expert diplômé en assurances de pension

## **Sohnrey Jan**

Fonction Responsable du service Finances

Formation Informaticien diplômé, expert-comptable diplômé,

Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA)

## **Zaugg Markus**

Fonction Responsable des Ressources

Formation Economiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2017, font partie du Comité directeur élargi :

## **Barandun Ursina**

Fonction Responsable du service Communication d'entreprise

Formation Enseignante de l'école secondaire et agent artistique, Université de Berne

## **Geiser Corinne**

Fonction Responsable du service juridique stratégique

Formation Avocate



## Indemnités

## Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par les titulaires des fonctions de président et de vice-président de la Commission de la caisse s'élèvent respectivement à 36 000 francs et 24 000 francs, comme l'année précédente. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de 50 000 francs.

Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Chaque personne ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élèvent à 500 francs par séance d'une demi-journée, à 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

## Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La responsabilité de fixer les salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA incombe à la Direction.

## Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, en comptant les frais de déplacement forfaitaires, qui a été versé directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 315 630 francs (contre 330 667 francs l'année précédente).

## Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2017 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.16	31.12.17
Alvarez Cipriano		20 000	17 000
Buntschu Kurt		19 000	16 000
Eggenberger Urs		10 500	9 000
Gaillard Serge	Président du Comité d'audit	17 500	16 500
Grossenbacher-Frei Prisca	Présidente de la Commission de la caisse	19 000	24 500
Grunder Jürg*		-	8 000
Hinder Alex	Président du Comité de placement	50 000	50 000
Künzli Dieter*		_	5 500
Loepfe Andreas		18 290	13 130
Maurer Stalder Petra		13 500	12 500
Müller Kaspar		9 333	13 500
Parnisari Bruno*		_	7 000
Remund Matthias	Vice-président de la Commission de la caisse	36 000	30 000
Schaerer Barbara	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	17 500	14 000
Serra Jorge		10 000	10 500
Thalmann Philippe		15 500	15 500
Wicki Janine		10 167	13 500
Wyler Alfred		20 500	18 000

<sup>\*</sup> entré au cours de l'exercice sous revue

Les membres qui sont sortis de la Commission de la caisse en 2017 ont perçu, au total, une indemnité de 21 500 francs.

## Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 267 495 francs en moyenne par personne (contre 276 688 francs l'année précédente) et à 1337 473 francs en tout (contre 1383 441 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut inchangé de 309 000 francs. Pour ce qui est de sa prévoyance, PUBLICA s'est acquittée, en sa qualité d'employeur, du même montant que l'année précédente, soit 60 153 francs.

## Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2017, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 232 018 francs (contre 230 542 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2017 une rémunération de 58 268 francs (contre 90 683 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses audits lors de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats d'audit complémentaires à l'organe de révision. En 2017, PUBLICA a remis au concours le mandat de révision. Cet appel d'offres a été adjugé à KPMG.

## Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2017, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à 180 778 francs. L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remettra au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.

7 à 9 ans
Durée maximale du mandat
de l'expert en matière de
prévoyance professionnelle
et de la société d'audit



## Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26.

PUBLICA étant une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits, elle reverse les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2017, le total des excédents restitués a dépassé les 6 millions de francs.

37

## Bilan et compte d'exploitation

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

**Bilan consolidé** 2017 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2016	31.12.2017
Liquidités		51 846 701	116 248 301
Créances		185 359 417	126 259 105
Marché monétaire		672 699 396	550 202 027
Obligations Confédération		2 839 309 506	2 953 014 130
Obligations en CHF hors Confédération		4 158 318 589	4 441 643 831
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse		5 000 768 075	4 859 164 420
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation		2 302 367 415	2 388 708 547
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		5 295 981 219	5 583 342 826
Emprunts d'entreprises non cotés		184 473 685	507 393 572
Emprunts d'infrastructures non cotés		220 209 720	361 730 477
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes		1 243 212 428	1 270 034 332
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales		1 439 986 630	1 518 252 135
Hypothèques Suisse		133 081 321	128 924 638
Actions Suisse		1 149 050 320	1 210 334 338
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 360 670 877	6 717 456 595
Actions Pays émergents		3 213 307 161	3 444 115 390
Métaux précieux		733 238 779	881 806 384
Placements immobiliers Suisse		2 644 545 570	2 664 423 021
Placements immobiliers International		-	53 488 754
Placements	6.4	37 828 426 808	39 776 542 825
Capital d'exploitation	7.1	19 735 672	17 181 842
Compte de régularisation actif		3 790 338	2 344 048
Total Actif		37 851 952 817	39 796 068 716



## Bilan consolidé

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

Passif	Annexe	31.12.2016	31.12.2017
Prestations de libre passage et rentes		67 462 088	72 482 372
Autres dettes		6 160 167	13 154 939
Dettes de l'entreprise	7.1	19 735 672	3 718 386
Dettes		93 357 927	89 355 698
Compte de régularisation passif		641 595	1 181 019
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	38 090 013	43 046 669
Provisions non techniques	7.3	215 786 512	145 639 638
Capital de prévoyance personnes assurées	5.2	16 020 447 140	16 337 907 283
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	19 182 946 916	18 879 485 754
Provisions techniques	5.5	1 256 720 006	1 678 218 921
Capital de prévoyance et provisions techniques		36 460 114 062	36 895 611 959
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 032 226 746	2 526 555 338
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	_	84 280 456
Situation en début de période		- 207 436 251	_
Excédent des charges (–)/excédent des produits (+)		207 436 251	_
Situation en fin de période		_	_
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		_	_
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	11 735 962	10 397 941
Fonds de roulement/fonds libres/découvert		11 735 962	94 678 397
Total Passif		37 851 952 817	39 796 068 716

## Compte d'exploitation consolidé

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

2017 comparée à l'année précédente, en CHF	Annexe	31.12.2016	31.12.2017
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	474 712 319	477 296 668
Primes de risque des salariés		10 218 668	10 330 119
Primes pour frais des salariés		188 383	178 692
Cotisations des salariés		485 119 370	487 805 478
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	727 229 226	727 648 353
Primes de risque de l'employeur		95 515 456	95 154 831
Primes pour frais de l'employeur		22 013 344	18 874 395
Cotisations de l'employeur		844 758 026	841 677 580
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations		- 283 028	- 167 678
Cotisations de tiers		358 697	1 640 491
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	77 397 763	79 553 484
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	39 587 820	53 001 239
Primes uniques et rachats		116 985 583	132 554 723
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur		3 699 000	2 353 000
Subsides du fonds de garantie LPP		24 362	11 509
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 450 662 011	1 465 875 103
Prestations de libre passage		327 343 868	308 883 590
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		13 836 223	20 143 938
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	16 090 934	348 322
Prestations d'entrée	5.2	357 271 025	329 375 850
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 807 933 036	1 795 250 953
Rentes de vieillesse		- 1 261 020 034	- 1 254 464 837
Rentes de survivants		- 305 966 058	- 304 719 884
Rentes d'invalidité		- 29 142 918	- 28 806 608
Autres prestations réglementaires		- 47 186 179	- 46 354 495
Prestations en capital à la retraite		- 125 277 448	- 155 838 631
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 8 809 853	- 8 393 835
Prestations pour cause de divorce		_	- 374 016
Prestations réglementaires	5.4	- 1 777 402 491	- 1 798 952 306
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 419 674 465	- 415 024 133
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 69 420 759	- 62 623 552
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 16 052 247	- 60 442 344
Prestations de sortie	5.2	- 505 147 470	- 538 090 029
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2 282 549 961	- 2 337 042 33 <b>4</b>
Constitution (–)/dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 230 630 285	- 107 802 284
Constitution (–)/dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	326 276 967	303 461 162
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 145 090 593	- 421 498 916
Rémunération du capital épargne	5.2	- 188 104 125	- 209 657 860
Constitution (–) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	- 6 735 406	- 4 956 655
Constitution (–)/dissolution (+) de capitaux de prévoyance,	0.11		
de provisions techniques et de réserves de cotisations		- 244 283 443	- 440 454 552
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	11 038 325	3 732 062
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		3 790 338	2 344 048
Caisses de prévoyance		14 828 663	6 076 111
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 126 601	6 229 071
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 201 727	19 053 087
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		28 328 329	25 282 158
Produits de prestations d'assurance		43 156 992	31 358 269
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 6 126 601	- 6 229 071
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 22 201 727	- 19 053 087
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		-	- 862 145
Cotisations au fonds de garantie		- 4 746 332	- 3 457 718
Caisses de prévoyance		- 33 074 661	- 29 602 021
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 11 038 325	- 3 732 062
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		- 3 790 338	- 1 481 903
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		- 14 828 663	- 5 213 966
Charges d'assurance		- 47 903 324	- 34 815 987
Résultat net de l'activité d'assurance		- 723 646 700	- 985 703 652

# CHF - 542 millions

Sortie de trésorerie nette provenant des cotisations et prestations

## CHF + 2 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de l'ensemble des caisses de prévoyance

## CHF + 4 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées



## Compte d'exploitation consolidé 2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.201
Résultat net des liquidités	6.8	40 901	- 12 41
Résultat net des créances	6.8	_	-
Résultat net des engagements	6.8	- 846 911	- 665 43
Résultat net du marché monétaire	6.8	- 3 270 946	- 6 450 51
Résultat net des obligations Confédération	6.8	71 614 520	- 9 965 55
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	49 971 659	4 675 94
Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	95 692 312	- 25 338 71
Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.8	44 479 360	15 129 52
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	199 203 549	91 750 46
Résultat net des emprunts d'entreprises non cotés	6.8	- 667 758	9 405 40
Résultat net des emprunts d'infrastructures non cotés	6.8	4 836 452	8 253 850
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.8	- 19 132 648	80 024 91
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.8	175 267 637	162 711 624
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	2 275 569	2 249 550
Résultat net des actions Suisse	6.8	- 38 808 017	196 951 93
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	501 151 758	989 842 524
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	422 469 797	870 000 92
Résultat net des matières premières	6.8	69 753 956	-
Résultat net des métaux précieux	6.8	73 614 248	65 953 83
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	298 639 385	120 515 74!
Résultat net des placements immobiliers International	6.8		- 320 798
Frais de gestion de la fortune	6.10	- 79 496 557	- 79 139 69°
Résultat net des placements	6.8	1 866 788 266	2 495 573 138
Constitution (–)/ dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	- 133 326 116	70 146 874
Autres frais		- 1 406 917	- 1 547 639
Autres produits		2 432 450	3 296 66
Administration générale	7.2	- 18 724 327	- 17 201 59
Marketing et publicité	7.2	- 19 579	
Courtages	7.2		
Organe de révision	7.2	- 230 542	- 232 01
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	- 245 738	- 251 51
Autorités de surveillance	7.2	- 20 047	- 102 019
Frais d'administration	7.2	- 19 240 233	- 17 787 14
Excédent des charges (–)/excédent des produits (+) avant	7.2	991 600 750	1 563 978 23
constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.2	772 420 526	4 404 330 50
Constitution (–)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 772 428 536	- 1 494 328 59
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		219 172 213	69 649 64
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	-	70 987 66
		207 436 251	
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		207 430 231	
·	5.1	11 735 962	- 1 338 02

## **Annexe**

## 1 Bases et organisation

## 1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrit au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

## 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le « fonds de garantie LPP » du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

## 1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1er janvier 2012)
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1<sup>er</sup> octobre 2016)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1er janvier 2017)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes:
  - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
  - Accord de niveau de service Prestations générales
  - Accord de niveau de service Examen de santé (non obligatoire, si nécessaire)
  - Règlement de liquidation
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 13 octobre 2016; uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 23 juin 2017)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (uniquement en allemand)



- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)
- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 1er novembre 2012)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions
   PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2015; uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 21 novembre 2013; uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 21 novembre 2013; uniquement en allemand)
- Règlement concernant l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 17 novembre 2015 (état au 28 novembre 2017)
- La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) du 24 mars 2000 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2017) contient quelques dispositions relatives au financement de la prévoyance et aux prestations de prévoyance pour les employeurs affiliés à PUBLICA qui sont soumis à la LPers.

## 1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur et le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

## 1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de	Allvisa SA	www.allvisa.ch
----------------------	------------	----------------

prévoyance professionnelle Seestrasse 6, case postale 1544

8027 Zurich

Organe de révision KPMG SA www.kpmg.com

Hofgut

3073 Gümligen-Berne

Autorité de surveillance Autorité bernoise de surveillance www.aufsichtbern.ch

des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, case postale

3000 Berne 14

Estimateur immobilier Jones Lang LaSalle SA www.joneslanglasalle.ch

Prime Tower, Hardstrasse 201

8005 Zurich

Investment controlling PPCmetrics SA www.ppcmetrics.ch

Badenerstrasse 6, case postale

8021 Zurich

## 1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2017, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

## Nouvelles affiliations

En 2017, la Commission de la caisse a autorisé les affiliations suivantes :

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

- Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO)
- Fondation pour l'évaluation des choix technologiques (TA-SWISS)

## Sorties / dissolutions

Caisse de prévoyance de la Confédération

- Régie fédérale des alcools (RFA) la sortie est intervenue par liquidation partielle
- Bibliothèque nationale suisse

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

- Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL)
- Croix-Rouge suisse, section de Neuchâtel (CRSN)

Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Organisations affiliées »

- Société coopérative de vacances du personnel fédéral (BFG)
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés

## 1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

## Caisses de prévoyance ouvertes

2017 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec u	un employeur	Unités	31.12.2016	31.12.2017
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	19 031	19 352
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 387	5 453
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	24 418	24 805
	Fortune disponible	CHF	6 558 398 239	7 038 662 247
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 357 407 547	6 519 423 071
	Degré de couverture selon OPP 2	%	103,2%	108,0 %
	Degré de couverture économique	%	84,9 %	89,5 %
IPI	Personnes assurées	nombre	283	291
	Bénéficiaires de rentes	nombre	64	67
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	347	358
	Fortune disponible	CHF	114 591 875	127 859 915
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	112 627 222	118 982 390
	Degré de couverture selon OPP 2	%	101,7%	107,5%
	Degré de couverture économique	%	86,7 %	92,7 %
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	422	427
	Bénéficiaires de rentes	nombre	130	129
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	552	556
	Fortune disponible	CHF	228 362 304	249 902 303
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	220 875 924	230 378 127
	Degré de couverture selon OPP 2	%	103,4%	108,5%
	Degré de couverture économique	%	86,3 %	91,0 %



Caisses de prévoyance ouvertes 2017 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employe	eur	Unités	31.12.2016	31.12.2017
Institut fédéral des hautes études	Personnes assurées	nombre	250	239
en formation professionnelle	Bénéficiaires de rentes	nombre	41	47
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	291	286
	Fortune disponible	CHF	86 066 362	93 403 059
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	84 072 536	87 708 430
	Degré de couverture selon OPP 2	%	102,4%	106,5 %
	Degré de couverture économique	%	84,8 %	88,9 %
Autorité fédérale de surveillance	Personnes assurées	nombre	30	30
en matière de révision	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	3
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	31	33
	Fortune disponible	CHF	9 136 807	11 143 765
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	8 715 364	10 296 412
	Degré de couverture selon OPP 2	%	104,8%	108,2 %
	Degré de couverture économique	%	106,4 %	108,6 %
FINMA	Personnes assurées	nombre	520	540
	Bénéficiaires de rentes	nombre	57	61
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	577	601
	Fortune disponible	CHF	222 210 626	251 302 724
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	216 128 197	234 049 204
	Degré de couverture selon OPP 2	%	102,8%	107,4%
	Degré de couverture économique	%	93,2 %	97,8 %
nspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	148	148
	Bénéficiaires de rentes	nombre	49	52
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	197	200
	Fortune disponible	CHF	108 839 221	118 385 158
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	105 923 033	109 764 664
	Degré de couverture selon OPP 2	%	102,8%	107,9%
	Degré de couverture économique	%	84,6 %	89,5 %
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	127	123
	Bénéficiaires de rentes	nombre	49	53
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	176	176
	Fortune disponible	CHF	68 758 875	74 964 568
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	66 351 366	69 428 917
	Degré de couverture selon OPP 2	%	103,6%	108,0%
	Degré de couverture économique	%	86,9 %	90,6 %
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	1
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	11	11
	Fortune disponible	CHF	6 528 232	7 379 669
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 445 163	6 969 585
	Degré de couverture selon OPP 2	%	101,3%	105,9%
	Degré de couverture économique	%	90,2 %	95,4 %
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	256	274
	Bénéficiaires de rentes	nombre	75	77
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	331	351
	Fortune disponible	CHF	62 233 243	68 228 894
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	60 743 808	63 714 418
	Degré de couverture selon OPP 2	%	102,5%	107,1%

Caisses de prévoyance ouvertes 2017 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un	n employeur	Unités	31.12.2016	31.12.2017
METAS	Personnes assurées	nombre	194	204
	Bénéficiaires de rentes	nombre	81	85
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	275	289
	Fortune disponible	CHF	119 085 900	129 699 753
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	115 529 504	121 212 065
	Degré de couverture selon OPP 2	%	103,1%	107,0%
	Degré de couverture économique	%	82,9 %	88,1 %
Caisses de prévoyance commu	ines	Unités	31.12.2016	31.12.2017
Confédération	Personnes assurées	nombre	40 226	39 692
	Bénéficiaires de rentes	nombre	25 559	25 658
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	65 785	65 350
	Fortune disponible	CHF	25 098 577 439	26 643 709 357
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	24 622 647 049	25 128 221 046
	Degré de couverture selon OPP 2	%	101,9%	106,0 %
	Degré de couverture économique	%	82,5 %	86,8 %
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 366	2 302
	Bénéficiaires de rentes	nombre	900	893
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 266	3 195
	Fortune disponible	CHF	936 608 849	938 957 731
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	892 925 911	849 762 292
	Degré de couverture selon OPP 2	%	104,9%	110,5%
	Degré de couverture économique	%	83,7 %	89,2 %
Total caisses de prévoyance ou	uvertes			
	Personnes assurées	nombre	63 863	63 632
	Bénéficiaires de rentes	nombre	32 394	32 579
	Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	96 257	96 211
	Fortune disponible	CHF	33 619 397 973	35 753 599 143
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	32 870 392 624	33 549 910 621
	Degré de couverture selon OPP 2	%	102,3%	106,6%
	Degré de couverture économique	%	83,1 %	87,6 %



## 1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

## Caisses de prévoyance fermées

2017 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employe	ur	Unités	31.12.2016	31.12.2017
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires	Bénéficiaires de rentes	nombre	295	293
Début du versement de la rente : 01.06.200	Fortune disponible	CHF	117 400 623	114 196 069
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	106 721 451	102 902 352
	Degré de couverture selon OPP 2	%	110,0%	111,0%
	Degré de couverture économique	%	82,6 %	84,0 %
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	711	683
	Fortune disponible	CHF	151 121 333	143 052 226
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	138 656 604	130 052 234
	Degré de couverture selon OPP 2	%	109,0%	110,0%
	Degré de couverture économique	%	86,1 %	87,1 %
Effectif fermé – Swisscom	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 780	5 523
Oroit à la rente antérieur au 01.01.1999	Fortune disponible	CHF	2 105 709 990	1 982 013 361
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 984 599 166	1 836 537 473
	Degré de couverture selon OPP 2	%	106,1%	107,9%
	Degré de couverture économique	%	84,2 %	85,9 %
Effectif fermé – RUAG	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 974	1 875
Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Fortune disponible	CHF	703 984 719	667 775 103
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	645 982 346	601 717 999
	Degré de couverture selon OPP 2	%	109,0%	111,0%
	Degré de couverture économique	%	85,7 %	87,5 %
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	Bénéficiaires de rentes	nombre	974	942
Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Fortune disponible	CHF	529 693 825	502 726 129
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	474 333 000	443 043 633
	Degré de couverture selon OPP 2	%	111,7%	113,5%
	Degré de couverture économique	%	88,0 %	89,6 %
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	85	84
	Fortune disponible	CHF	81 956 650	80 293 324
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	71 249 432	69 161 305
	Degré de couverture selon OPP 2	%	115,0%	116,1%
	Degré de couverture économique	%	98,3 %	99,6 %
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	320	303
	Fortune disponible	CHF	114 643 297	107 846 724
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	109 690 210	102 043 188
	Degré de couverture selon OPP 2	%	104,5%	105,7%
	Degré de couverture économique	%	82,5 %	83,6 %
Total des caisses de prévoyance fermée	5			
Total des caisses de prevoyance leimee	Bénéficiaires de rentes	nombre	10 139	9 703
	Fortune disponible	CHF	3 804 510 438	3 597 902 936
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	3 531 232 209	3 285 458 185
		C	3 33 . 232 203	3 203 130 103
	Degré de couverture selon OPP 2	%	107,7%	109,5%

## 2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

## 2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

### Personnes assurées

2017 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
01.01.16	63 463
Entrées	11 942
Sorties	- 11 542
31.12.16	63 863
Entrées	9 805
Sorties	- 10 036
31.12.17	63 632

## 2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

## Bénéficiaires de rentes

2017 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes de divorce	Rentes d'invalide	Rentes pour enfants d'invalide	Rentes de viduité/rentes de partenaire	Rentes d'orphelin	Total bénéficiaires de rentes
01.01.16	29 989	497		1 127	233	10 739	309	42 894
Entrées	1 316	175		126	54	781	90	2 542
Sorties	- 1 513	- 220		- 167	- 75	- 829	- 99	- 2 903
31.12.16	29 792	452	_	1 086	212	10 691	300	42 533
Entrées	1 160	219	21	98	59	571	81	2 209
Sorties	- 1 213	- 222	_	- 134	- 53	- 739	- 99	- 2 460
31.12.17	29 739	449	21	1 050	218	10 523	282	42 282

Au total, 1810 rentes transitoires de vieillesse (contre 1916 l'année précédente) et 102 rentes de substitution Al (contre 130 l'année précédente) ont été versées.



## 3 Nature de l'application du but

## 3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30 % du salaire annuel, mais au plus à 24 675 francs (état au 31 décembre 2017).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un retrait en capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

La hauteur de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminée sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,65 %.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

## 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations). Certaines prestations sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

## 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du

6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Ni les organes paritaires, ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à une adaptation générale des rentes à l'évolution des prix, selon les modalités visées à l'art. 36 LPP. Certains employeurs financent des augmentations de rentes.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

## 4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

## 4.2 Principes comptables et d'évaluation

## 4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

## 4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

## 4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

## 4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

## 4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserves de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

## 4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.



Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).

## 4.2.7 Emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés

Les emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash-flows escomptés (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF) ou sur la base des prix du marché s'ils sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation des emprunts d'entreprises, PUBLICA révise son évaluation. Une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières.

## 4.2.8 Placements immobiliers Suisse

Tous les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 3,6 % et 5,2 % (entre 3,7 % et 5,3 % l'année précédente). Le taux d'escompte moyen pondéré en fonction du capital est de 4,11 % concernant le portefeuille évalué (contre 4,17 % l'année précédente, sur une base comparable).

## 4.2.9 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan conformément à la dernière estimation trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash-flows escomptés (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). Les nouvelles souscriptions de parts de fonds effectuées entre la dernière date critère pour l'évaluation et la date critère pour l'inscription au bilan sont indiquées à leur valeur nominale; elles ne sont donc pas prises en compte dans la performance ou les frais de gestion de la fortune. Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur trimestrielle, PUBLICA révise son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

Comptes annuels 51

## 4.2.10 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

## 4.2.11 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. L'expert en matière de prévoyance professionnelle contrôle chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus.

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation ont été élargis du fait de la nouvelle catégorie d'actifs dédiée aux placements immobiliers internationaux. L'année précédente, le fonds de roulement de la réassurance figurait dans les provisions non techniques. Cette provision a été dissoute par imputation au poste Constitution / dissolution de provisions non techniques (70,8 millions de francs) du compte de résultat et reconstituée au poste Excédent des produits en tant que fonds de roulement de la réassurance. Lors des exercices précédents, le fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA était présenté dans les dettes (13,3 millions de francs). Il a depuis été réaffecté sans incidence sur le compte de résultat. Ces adaptations font suite à la réappréciation de la manière de faire apparaître les fonds de roulement au bilan. Du fait de leur nature de capital risque, ils sont présentés pour la première fois comme le serait un capital de fondation et donc pris en compte dans le degré de couverture consolidé.



## 5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture

## 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant :

### Bilan de la réassurance de PUBLICA

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.16	31.12.17
apital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	165 126 613	172 959 526
Dettes et compte de régularisation passif	14 141 255	21 079 368
Provisions techniques	58 489 228	60 243 152
Provision pour fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	_
Réserve de fluctuation de valeur	9 943 168	10 422 065
Fonds de roulement de la réassurance	-	70 817 000
Fonds libres	11 735 962	10 397 941
lettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	165 126 613	172 959 526

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

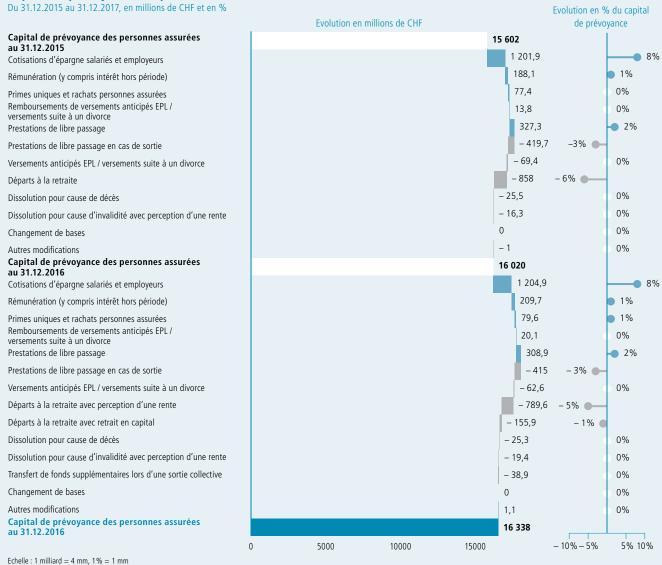
La réassurance de PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité d'exercice et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

## 5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées comprend la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 16,3 milliards de francs (contre 16,0 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse fixée par les organes paritaires est comprise entre 1,0 % et 1,5 % (entre 1,25 % et 1,75 % l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

53

## Capital de prévoyance des personnes assurées



Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles.

## 5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

## Avoirs de vieillesse LPP

2017 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	30.12.16	31.12.17
Somme des avoirs de vieillesse LPP	CHF	5 183 895 081	5 266 268 415
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,25 %	1,00 %

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.



## 5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il est en recul de 303 millions de francs par rapport à l'année précédente.

## Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes



<sup>\*</sup> Approximation

Echelle: 1 milliard = 4 mm, 1% = 1 mm

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

## Composition, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de 421,5 millions de francs au total par rapport à l'année précédente.

## 5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

<sup>\*\*</sup> Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes

Comptes annuels

## **Provisions techniques**

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2016	Constitution	Dissolution	31.12.2017
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	398 105 535	306 828 114	- 612 804	704 320 845
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	345 293 043	107 977 424	- 162 809	453 107 658
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	55 578 259	1 563 453	_	57 141 712
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	190 000 000	6 000 000	- 1 000 000	195 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	76 000 000	48 830	- 1 048 830	75 000 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	106 985 501	_	_	106 985 501
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	26 268 439	299	- 24 723	26 244 015
Provision pour frais d'administration et majoration des risques	_	187 345	- 11 306	176 039
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1 198 230 777	422 605 464	- 2 860 472	1 617 975 770
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	18 000 000	1 000 000	-	19 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	15 000 000	1 000 000	_	16 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 118 949	_	- 22 104	14 096 845
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 370 279	_	- 223 972	11 146 307
Total des provisions techniques de la réassurance	58 489 228	2 000 000	- 246 076	60 243 152
Total des provisions techniques	1 256 720 006	424 605 464	- 3 106 548	1 678 218 921

## Provision pour changement de bases

Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques. Le montant initial de la provision est redéfini à la date critère de l'introduction des tables de mortalité actualisées, puis relevé d'au moins 0,6 % chaque année. Il s'agit de prendre des mesures préventives relatives à l'évolution future de l'espérance de vie, celle-ci n'étant pas répercutée dans les bases techniques utilisées. La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

## Provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées

La taille réduite de leurs effectifs expose, à moyen ou à long terme, les caisses de prévoyance fermées au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.

## Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.

## Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99 %. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.



## Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer, lors d'une adaptation des bases techniques, les besoins supplémentaires en capital des caisses de prévoyance au sein desquelles les dispositions transitoires de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis) ont été appliquées. Jusqu'à la fin de l'année 2016, cette provision a servi à financer les besoins supplémentaires en capital liés à ces dispositions transitoires.

## Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative. La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Administration PUBLICA » et est utilisée conformément à son but. La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative.

## 5.5.2 Provisions techniques de la réassurance Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

## Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

## Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

## 5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2017 (chiffre 12).

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées). Le terme « renforcé » renvoie ici aux probabilités retenues dans les bases en matière de mortalité. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et de gains ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2018. PUBLICA utilise des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,75 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25 % pour les caisses de prévoyance fermées.

## 5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucun changement des bases et hypothèses techniques n'est intervenu en 2017. Certaines caisses de prévoyance ont constitué, à titre exceptionnel et en faveur des seules personnes assurées, des provisions supplémentaires à hauteur de 0,7 % du capital de prévoyance total en vue de financer des mesures d'amortissement lors du changement de bases.

Comptes annuels 57

## 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2016	31.12.2017
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	36 460 114 062	36 895 611 959
Réserve de fluctuation de valeur	1 032 226 746	2 526 555 338
Fonds libres (+)/découvert (-)	11 735 962	94 678 397
Fortune disponible	37 504 076 770	39 516 845 693
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	102,9%	107,1%

## 5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente en cas de départ anticipé à la retraite.

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 87,7 % (contre 83,4 % l'année précédente).

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

## 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplication intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs répondant à des prescriptions prévoyant des niveaux de tracking error relativement faibles sont en outre autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que l'immobilier Suisse et International, les emprunts d'entreprises ou d'infrastructures non cotés, font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

A la date critère du 31 décembre 2017, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :



## **Gestion de la fortune**

2017

				Style de	Remboursen	
Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark		Date de l'accord R	
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH)	SBI Confédération	indiciel	_	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH) 1	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	_	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	08.12.2011	interdites
Emprunts d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) 1	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)	JPM GBI Etats-Unis	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH) 1	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)	JPM GBI Canada	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH)	JPM GBI Australie	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH)	JPM GBI Suède	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	-	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	-	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.05.2014	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR <sup>6</sup>	Union Investment Institutional GmbH	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR <sup>6</sup>	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD <sup>6</sup>	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD <sup>6</sup>	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.2011	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes <sup>6</sup>	UBS SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel amélioré	26.02.2016	interdites
Emprunts d'entreprises non cotés	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'entreprises non cotés	Pramerica Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'infrastructures non cotés	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'infrastructures non cotés	Hastings Funds Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.2015	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.10.2008	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaise locales	Investec Asset Manage- ment	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdites
Hypothèques Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH)	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'in- térêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	-	interdites
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SMI	indexé	01.12.2008	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SMI	indexé	02.12.2008	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse <sup>6</sup>	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) <sup>5</sup> , Amérique du Nord (50%) <sup>5</sup> , Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.2005	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse <sup>6</sup>	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.2005	interdites

## **Gestion de la fortune**

		Style de	Remboursements		
Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark		Date de l'accord R	étrocessions
Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	28.10.2008	interdites
Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (net) Pays émergents <sup>5</sup>	indexé	19.08.2010	interdites
Vanguard Asset Management Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.2010	interdites
Morgan Stanley & Co. International Plc	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel (swaps)	02.11.2009	interdites
JPMorgan Chase Bank, N.A.	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	London Gold Price PM Auction USD	indexé	20.05.2015	interdites
Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institu- tions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	KGAST Immo Index	placements directs	_	interdites
LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.2011	interdites
Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.2016	interdites
Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.2016	interdites
psm Center Management AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdites
Apleona GVA SA	n/c	n/c	placements directs	01.07.2012	interdites
PGIM Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	placements directs	19.09.2017	interdites
RREEF America L.L.C.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	placements directs	19.06.2017	interdites
	Russell Implementation Services Ltd  Pictet Asset Management SA  Vanguard Asset Management Ltd  Morgan Stanley & Co. International Plc  JPMorgan Chase Bank, N.A.  Caisse fédérale de pensions PUBLICA  LIVIT SA  Von Graffenried AG Liegenschaften  Privera SA  psm Center Management AG  Apleona GVA SA  PGIM Inc.	Russell Implementation Services Ltd  Financial Conduct Authority (UK) 4  Pictet Asset Management SA  Vanguard Asset Management Ltd  Morgan Stanley & Co. International Plc  JPMorgan Chase Bank, N.A.  Caisse fédérale de pensions PUBLICA  LIVIT SA  Von Graffenried AG Liegenschaften  Privera SA  Autorité fédérale de surveillance des marchés financiars FINMA (CH) 2  Financial Conduct Authority (UK) 4  Morgan Stanley & Co. International Plc  Financial Conduct Authority (UK) 4  Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) 1  LIVIT SA  n/c  Von Graffenried AG Liegenschaften  Privera SA  n/c  psm Center Management AG  Apleona GVA SA  n/c  PGIM Inc.  U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)  RREEF America L.L.C.  U.S. Securities and Exchange Commission	Russell Implementation Services Ltd  Financial Conduct Authority (UK)   Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)  Pictet Asset Management SA  Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)   Vanguard Asset Management Ltd  Morgan Stanley & Co. International Plc  JPMorgan Chase Bank, N.A.  Caisse fédérale de pensions PUBLICA  LIVIT SA  n/c  Von Graffenried AG Liegenschaften  Privera SA  n/c  NC  PGIM Inc.  U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)  RREEF America L.L.C.  Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)  MSCI (net) Pays émergents  MSCI (net)	Russell Implementation Services Ltd  Financial Conduct Authority (UK) 4  Pictet Asset Management SA Management SA Morgan Stanley & Co. International Plc  JPMorgan Chase Bank, N.A.  Caisse fédérale de pervious de pensions PUBLICA  LIVIT SA  N/C  Von Graffenried AG Liegenschaften  Privera SA  N/C  PGIM Inc.  Russell Implementation  Financial Conduct Authority (UK) 4  Pifférence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)  Pifférence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)  Politique respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)  MSCI (net) Pays émergents  Indexé  Indexé  Indexé  S&P GSCI TR Métaux précieux  Indiciel  (swaps)  Indexé  Indexé	Gestionnaire de fortune         Agrément         Benchmark         Style de placement placement         Date de l'accord R           Russell Implementation Services Ltd         Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup> Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)         indexé         28.10.2008           Pictet Asset Management SA         Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup> MSCI (net) Pays émergents         indexé         19.08.2010           Vanguard Asset Management Ltd         Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup> S&P GSCI TR Métaux précieux         indiciel (swaps)         02.11.2009           International Plc         Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup> London Gold Price PM Auction USD         indexé         20.05.2015           JPMorgan Chase Bank, N.A.         Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup> London Gold Price PM Auction USD         indexé         20.05.2015           LIVIT SA         Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup> KGAST Immo Index         placements directs           Von Graffenried AG Liegenschaften         n/c         placements directs         23.11.2011           Privera SA         n/c         n/c         placements directs           Apleona GVA SA         n/c         placements directs         02.07.2012

- <sup>1</sup> Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP
- <sup>2</sup> Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques <sup>3</sup> Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

- Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

  A hauteur de 50 % pour l'indice MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 25 % pour l'indice MSCI à volatilité minimale et de 25 % pour l'indice MSCI à pondération fondamentale
- <sup>6</sup> Mandat dans des fonds à investisseur unique

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. La réglementation en viqueur interdit aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès des banques dépositaires suivantes :

Global Custodian

(banque dépositaire de titres Etranger et consolidation

de toutes les valeurs patrimoniales)

J. P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21

8022 Zurich

Custodian pour la Suisse (banque dépositaire

de titres Suisse)

Credit Suisse **Custody & Transaction Services** 

Uetlibergstrasse 231

8070 Zurich

www.jpmorgan.com

www.credit-suisse.com



## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Le recours à une extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'explique par le fait que les catégories d'actifs alternatifs Emprunts d'entreprises non cotés et Emprunts d'infrastructures non cotés sont développées au moyen de mandats diversifiés et ne constituent pas des placements collectifs au sens de l'art. 53, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

## 5.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Grâce au résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées.

## Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	2016	2017
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	259 798 210	1 032 226 746
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+)/au crédit (-) du compte d'exploitation	772 428 536	1 494 328 591
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 032 226 746	2 526 555 338
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	9 418 274 476	7 925 748 825
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 450 501 222	10 452 304 162
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	9,9 %	24,2 %
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	28,7 %	28,3 %

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts : le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution minimal a été fixé à 17,3 % (contre 17,0 % l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5 % et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50 %) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de 39,4 milliards de francs (hors liquidités et créances), 35,7 milliards de francs sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et 3,6 milliards de francs dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de

0,1 milliard de francs, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan.

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

	Allocation au	Stratégie au Stratégie	Stratégie à	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique		
Catégorie d'actifs	31.12.2017	prorata	long terme	Minimum	Maximum	
Marché monétaire	1,3%	3,0%	3,0%	0%	200%	
Obligations Confédération	5,7%	6,0%	6,0%	80%	120%	
Obligations en CHF hors Confédération	11,2%	12,0%	10,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	4,1 %	4,2 %	2,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	2,5 %	2,6 %	1,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	1,8 %	1,8 %	1,0 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	1,7 %	1,8 %	1,0 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	1,7 %	1,8 %	1,0 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	1,3 %	1,3 %	1,0 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	13,1%	13,5%	8,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,6 %	1,5 %	1,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,6 %	4,5 %	4,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6,2%	6,0%	6,0%	80%	120%	
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	7,3 %	7,0 %	7,0 %	50 %	150 %	
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	7,0 %	7,0 %	7,0 %	50 %	150 %	
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	14,3%	14,0%	14,0%	80%	120%	
Emprunts d'entreprises non cotés, avec couverture du risque de change	1,4%	1,4%	2,0%	50%	150%	
Emprunts d'infrastructures non cotés, avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	2,0%	50%	150%	
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes, avec couverture du risque de change	3,0%	3,0%	3,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	4,2%	4,0%	4,0%	80%	120%	
Hypothèques Suisse	0,4%	0,0%	0,0%			
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%	
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,6 %	4,3 %	4,3 %	50 %	150 %	
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	8,9 %	8,5 %	8,5 %	50 %	150 %	
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,6 %	4,2 %	4,2 %	50 %	150 %	
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	18,1%	17,0%	17,0%	50%	150%	
Actions Pays émergents	9,6%	9,0%	9,0%	50%	150%	
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	2,1%	2,0%	2,0%	80%	120%	
Placements immobiliers Suisse	5,1%	5,0%	7,0%	80%	120%	
Placements immobiliers International, avec couverture du risque de change	0,2%	0,1%	4,0%	80%	120%	
Total	100,0%	100,0%	100,0%			
Total sans couverture du risque de change	18,8%	17,7%	17,7%			
Total avec couverture du risque de change	81,2%	82,3 %	82,3 %			
Total en millions de CHF	35 720					

En ce qui concerne la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, la part des catégories d'actifs Placements immobiliers International, Emprunts d'entreprises non cotés et Emprunts d'infrastructures non cotés a pu être relevée en cours d'année, conformément à la stratégie à long terme. La part des placements en emprunts d'Etat des pays industrialisés autres que la Suisse a été abaissée d'autant. Dans la catégorie d'actifs Emprunts d'Etat, la part des Etats-Unis a été abaissée au profit des portefeuilles constitués d'emprunts d'Etat d'Australie et de Suède

Les risques de change liés aux placements en actions et en emprunts d'Etat de pays industrialisés autres que la Suisse sont couverts, respectivement à 80 % et à 100 %, par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.



## Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées 2017, en %

	Allocation au	Stratégie au	Stratégie à	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique		
Catégorie d'actifs	31.12.2017	prorata	long terme	Minimum	Maximum	
Marché monétaire	2,4%	3,0%	3,0%	0%	200%	
Obligations Confédération	25,2%	26,0%	26,0%	80%	120%	
Obligations en CHF hors Confédération	9,3%	10,0%	10,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	1,5 %	1,5 %	1,6 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	0,9 %	0,9 %	1,0 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	0,7 %	0,7 %	0,6 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0 %	200 %	
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	4,8%	5,0%	5,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,3 %	1,2 %	1,2 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,9 %	3,8 %	3,8 %	50 %	150 %	
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	5,2%	5,0%	5,0%	80%	120%	
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,9 %	6,5 %	6,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,5 %	6,5 %	6,5 %	50 %	150 %	
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	13,4%	13,0%	13,0%	80%	120%	
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes, avec couverture du risque de change	5,4%	5,0%	5,0%	80%	120%	
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%	
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,9 %	1,7 %	1,7 %	50 %	150 %	
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,7 %	3,5 %	3,5 %	50 %	150 %	
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,9 %	1,8 %	1,8 %	50 %	150 %	
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	7,5%	7,0%	7,0%	50%	150%	
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,2%	3,0%	3,0%	80%	120%	
Placements immobiliers Suisse	20,5 %	20,0%	20,0%	80%	120%	
Total	100,0 %	100,0%	100,0%			
Total sans couverture du risque de change	3,6 %	3,4 %	3,4 %			
Total avec couverture du risque de change	96,4 %	96,6 %	96,6 %			
Total en millions de CHF	3 606					

En fin d'année, la stratégie au prorata des caisses de prévoyance fermées coïncide avec la stratégie à long terme.

Les placements sont largement diversifiés au sein de chaque catégorie d'actifs. Par exemple, pour les emprunts d'entreprises non cotés que PUBLICA détient directement, la catégorie d'actifs regroupe 115 investissements (contre 43 l'année précédente), pour les emprunts d'infrastructures non cotés, ils sont au nombre de 29 (contre 15 l'année précédente). Ces investissements sont répartis entre différents pays, monnaies, secteurs ou encore durées.

Les placements immobiliers internationaux sont investis aux Etats-Unis, dans plusieurs fonds immobiliers diversifiés et non cotés. Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe, comme l'année précédente, 67 immeubles et un projet en phase de développement. Ce portefeuille est composé à 61 % d'immeubles d'habitation, à 24 % d'immeubles à usage commercial et à 15 % d'immeubles à usage commercial et d'habitation.

## 6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2017, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

## Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2017	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	19 174 857	175	_	19 176 037	_
Swaps (métaux précieux)	7 002 471	258	_	4 563 000	_
Opérations à terme sur devises	- 71 260 766	311	- 20 812	_	258 053 404
Futures sur actions	2 361 258	126	_	_	_
Futures sur obligations	288 597	75	- 94	_	_

31.12.2016	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	25 279 637	175	-	25 085 572	_
Swaps (métaux précieux)	- 3 350 895	166	-	_	5 744 089
Opérations à terme sur devises	- 155 112 541	263	- 19 628	_	364 903 871
Futures sur actions	622 618	95	_	_	_
Futures sur obligations	418 680	117	- 42	_	_

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur indice boursier sont, pour leur part, un moyen pour réinvestir efficacement les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore distribués.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2017, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite, en sa qualité de contrepartie centrale, toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps sur métaux précieux, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

L'ensemble des dérivés augmentant les engagements disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.



## 6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2017, les engagements de capital ouverts sont les suivants :

## Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

Catégorie d'actifs	2016	2017
Emprunts d'entreprises non cotés	16 266 453	38 536 217
Emprunts d'infrastructures non cotés	13 186 455	19 773 823
Placements immobiliers International	_	181 059 200
Total des engagements de capital ouverts	29 452 908	239 369 240

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des fonds immobiliers étrangers non cotés et des emprunts d'entreprises ou d'infrastructures non cotés.

## 6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J. P. Morgan. J. P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'Etat dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2017, le montant des titres prêtés s'élevait à 814,1 millions de francs (contre 1172,7 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

## 6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.

## 6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

### **Performance nette**

2017, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements en millions de CHF
Marché monétaire	- 0,63%	- 0,88%	0,25%	550
Obligations Confédération	- 0,35%	- 0,42%	0,07%	2 953
Obligations en CHF hors Confédération	0,08%	0,09%	- 0,01%	4 442
Emprunts d'Etat en EUR	- 1,94%	- 2,00 %	0,06 %	1 532
Emprunts d'Etat en USD	- 0,01%	0,09 %	- 0,10 %	926
Emprunts d'Etat en GBP	0,57 %	0,45 %	0,12 %	654
Emprunts d'Etat en CAD	- 1,70 %	- 1,95 %	0,25 %	625
Emprunts d'Etat en AUD	0,30 %	0,57 %	- 0,27 %	620
Emprunts d'Etat en SEK	- 0,39 %	- 0,22 %	- 0,17 %	501
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	- 0,59%	- 0,59%	0,00%	4 859
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	0,61%	0,52%	0,09%	2 389
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	1,85 %	1,65 %	0,20 %	2 870
Emprunts d'entreprises cotés en USD	1,19 %	1,33 %	- 0,14%	2 714
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	1,53%	1,49%	0,04%	5 583
Emprunts d'entreprises non cotés	3,20%	2,45%	0,75%	507
Emprunts d'infrastructures non cotés	2,43%	2,57%	- 0,14%	362
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6,47%	6,40%	0,07%	1 270
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	10,92%	10,47%	0,45%	1 518
Hypothèques Suisse	1,63%	2,25%	- 0,62%	129
Actions Suisse	17,81%	17,73%	0,08%	1 210
Actions Pays industrialisés hors Suisse	16,68%	16,87%	- 0,19%	6 717
Actions Pays émergents	29,35%	29,91%	- 0,56%	3 444
Métaux précieux	8,51%	8,45%	0,06%	882
Placements immobiliers Suisse	4,53%	5,51%	- 0,98%	2 558
Placements immobiliers International	0,01%	0,36%	- 0,35%	53
Total	6,75%	6,61%	0,14%	39 428
Total sans couverture des risques de change	8,27 %	8,16 %	0,11%	39 502
Caisses de prévoyance ouvertes	7,14%	6,98 %	0,16 %	35 720
Caisses de prévoyance fermées	3,31%	3,36 %	- 0,05 %	3 606
Réassurance	0,07 %	0,09 %	- 0,02 %	102



## 6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100 %, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 20,4 points de base (contre 21,4 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant:

## Frais de gestion de la fortune

2017 comparée à l'année précédente, en CHF		
	2016	2017
Gestionnaires de fortune externes Titres	- 22 788 052	- 23 649 717
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	- 6 177 816	- 6 197 292
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 168 356	- 161 020
Gestionnaires de fortune internes Titres	- 5 212 010	- 6 283 128
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	- 2 755 139	- 2 412 997
Frais pour gestionnaires de fortune	- 37 101 373	- 38 704 154
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	- 7 549 357	- 4 908 502
Frais pour dépositaires	- 7 549 357	- 4 908 502
Charges TER (frais TER)	- 44 650 728	- 43 612 654
Droit de timbre	- 12 084 058	- 10 589 894
Impôt à la source (non récupérable)	- 16 724 644	- 16 999 225
Autres impôts	=	_
Impôts	- 28 808 702	- 27 589 119
Frais de courtage, commissions, autres frais	- 5 568 847	- 7 302 575
Frais de transaction	- 5 568 847	- 7 302 575
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	- 34 377 549	- 34 891 694
Investment controller	- 179 280	- 179 280
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 289 000	- 456 063
Autres frais (frais SC)	- 468 280	- 635 343
Total des frais de gestion de la fortune	- 79 496 557	- 79 139 691
Placements moyens transparents en matière de frais	37 144 243 674	38 802 493 817
Charges TER (frais TER) en points de base	12,0	11,2
Frais de transaction et impôts en points de base	9,3	9,0
Autres frais en points de base	0,1	0,2
Frais de gestion de la fortune en points de base	21,4	20,4
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	-	-
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 11,2 points de base (contre 12,0 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 0,9 million de francs (contre 1,1 million de francs l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,5 million de francs (contre 0,4 million de francs l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

## 6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p. ex. des obligations.

Les attributions aux réserves de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à financer les cotisations de l'employeur.

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet d'une rémunération, le niveau de cette dernière dépendant du degré de couverture et du taux d'intérêt minimal LPP.

## Réserves de cotisations de l'employeur

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	2016	2017
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	31 354 607	38 090 013
Attributions	7 716 802	5 435 013
Utilisation	- 1 061 726	- 478 358
Intérêts	80 329	_
Total des réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	38 090 013	43 046 669



## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## 7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise se présente de la manière suivante :

## Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2016	31.12.2017
Actif circulant	17 855 603	15 328 896
Fortune placée	1 880 069	1 852 947
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	19 735 672	17 181 842
Dettes	6 442 882	3 718 386
Fonds de roulement	13 292 789	13 463 456
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	19 735 672	17 181 842

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

## 7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chiffre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres charges, et comme composante du poste Frais pour dépositaires. Le poste Marketing et publicité comprend les frais matériels liés à l'acquisition de clients.

## Frais de gestion administrative

2017 comparée à l'année prédente, en CHF

	2016	2017
Charges de personnel	- 18 716 410	- 19 087 953
Frais matériels	- 9 771 207	- 8 943 182
Charges financières	- 164 784	- 971
Attributions à l'Asset Management	9 928 074	10 830 514
Administration générale	- 18 724 327	- 17 201 592
Marketing et publicité	- 19 579	_
Organe de révision	- 230 542	- 232 018
Expert en matière de prévoyance professionnelle	- 245 738	- 251 519
Autorité de surveillance	- 20 047	- 102 019
Excédent des charges (–)/excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	-	- 170 667
Frais de gestion administrative	- 19 240 232	- 17 957 814
Nombre de personnes assurées	63 863	63 632
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 533	42 282
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	106 396	105 914
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	181	170

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (p. ex. décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

## 7.3 Provisions non techniques

## **Provisions non techniques**

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2016	31.12.2017
Provision pour fluctuations des frais	38 570 704	40 052 607
Impôts latents	106 398 808	105 587 031
Provision pour fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	_
Provisions non techniques	215 786 512	145 639 638

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 1,5 million de francs sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de cette provision correspond à deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si ces valeurs cibles sont dépassées ou ne sont pas atteintes, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais

Le montant des impôts latents constitués au titre du portefeuille immobilier a été diminué de 0,8 million de francs au cours de l'exercice sous revue (avec l'adaptation unique du mode d'estimation, il s'élevait à 58,73 millions de francs l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques.

D'un montant de 70,8 millions de francs, la provision pour fonds de roulement de la réassurance a été dissoute et n'est plus présentée comme faisant partie des provisions.



## 8 Demandes des autorités de surveillance

Pour le moment, aucune demande n'a été formulée par les autorités de surveillance. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a prié PUBLICA de l'informer de la situation relative à la mise en œuvre de l'art. 50, al. 2, LPP. Cet article prévoit que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, lorsqu'il s'agit d'institutions de droit public, la corporation de droit public concernée peut édicter les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement. L'interprétation de cette disposition ainsi que la clarification des éventuelles contradictions entre les dispositions du droit applicable au personnel de la Confédération et la loi relative à PUBLICA sont toujours en cours.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

## 9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Au 31 décembre 2017, aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert.

PUBLICA suit de près la situation des caisses de prévoyance fermées dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées, ce qui peut rendre nécessaire un soutien financier supplémentaire. La Commission est donc en contact étroit avec la Confédération afin qu'un projet soit élaboré pour garantir à long terme la stabilité financière des caisses de prévoyance fermées.

## 9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contratscadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

## 9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

## 9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives sont mentionnées au chapitre 1.6.

## 10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



KPMG SA Audit Hofgut CH-3073 Gümligen-Berne

Case postale CH-3000 Berne 15 Téléphone +41 58 249 76 00 Téléfax +41 58 249 76 17 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la

Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 37 à 70) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

AG/SA, a Swiss corporation, is a subsidiary of KPMG Holding AG/SA,
is a member of the KPMG network of independent firms affiliated with
it international Comparative ("KPMG International"). Swiss legal antity.





Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

## Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Erich Meier Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Berne, le 27 mars 2018

Andreas Schneider Expert-réviseur agréé

73

## ALLVISA VORSORGE

### Mandat

La Commission de la caisse de l'institution collective PUBLICA (ci-après « Caisse de pension ») a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52 e LPP au 31 décembre 2017.

### Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52 a al. 1 LPP, nous confirmons

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52 d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013;
- que l'expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'association suisse des actuaires et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52 e al. 1 LPP » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en oeuvre ; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52 e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs oeuvres de prévoyance » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

## Documents à disposition

La gérance de la Caisse de pension nous a transmis les données des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs.

## Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pension pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

-	Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	16'337'907'283
-	Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	18'879'485'754
-	Total provisions techniques	CHF	1'678'218'921

## Confirmation de l'expert

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons qu'au 31 décembre 2017

 les taux d'intérêt techniques applicables de 2.75 % et 2.25 % ne sont pas adaptés à notre avis (à l'occasion de ses journées de réflexion des 25 et 26 janvier 2018, la Commission de la caisse a cependant décidé de baisser les taux d'intérêt techniques au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cf. les observations figurant sous les recommandations);



## ALLVISA VORSORGE

- les bases techniques LPP 2010 (tables périodiques 2018) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pension (à l'occasion de ses journées de réflexion des 25 et 26 janvier 2018 également, la Commission de la caisse a déjà décidé de passer aux bases techniques LPP 2015);
- le taux de couverture consolidé prévu selon l'art. 44 OPP 2 se monte à 107.1 %;
- le taux de couverture économique consolidé se monte à 87.7 %;
- la Caisse de pension offre suffisamment de garanties afin de pouvoir remplir ses engagements (art. 52 e al. 1 let. a LPP);
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 106.6 %; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 105.9 % et 110.5 %;
- les caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque limitée ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 109.5 %; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 105.7 % et 116.1 %;
- les caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 24.2 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48 e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2;
- les dispositions actuarielles règlementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52 e al. 1 let. a LPP).

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé de baisser, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux d'intérêt technique de 2.75 % à 2.00 % dans les caisses de prévoyance ouvertes et de 2.25 % à 1.25 % dans les caisses de prévoyance fermées. Par ailleurs, elle souhaite passer des bases techniques LPP 2010 (tables périodiques 2018) aux bases techniques LPP 2015 (tables périodiques 2022). Nous saluons ces mesures puisqu'elles améliorent la stabilité des caisses de prévoyance.

## Recommandations

Les **caisses de prévoyance fermées** ne comptant plus d'assurés, elles ne présentent aucune capacité d'assainissement. L'appréciation des engagements et la définition de la stratégie de placement doivent tenir compte de ce facteur. D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté de la stratégie de placement choisie pour les caisses de prévoyance fermées qui devrait tenir compte de l'absence de capacité d'assainissement approche actuellement 1 % à long terme. Afin d'instaurer un équilibre financier, le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées doit être compris dans une fourchette entre 0.0 % et 0.5 % environ, ceci en admettant que les bases techniques continuent à être utilisées comme tables périodiques. Ce procédé permet de financer l'augmentation de l'espérance de vie au moyen du rendement escompté des placements (0.6 % point des engagements de prévoyance par année). La baisse du taux d'intérêt technique à 1.25 % au 1 er janvier 2019 est donc insuffisante.

Pour cette raison, nous recommandons à la Commission de la caisse d'évaluer les engagements des caisses de prévoyance fermées de manière encore plus conservatrice. À titre d'alternative, il faudrait examiner si la capacité d'assainissement pourrait être rétablie par exemple par le biais d'une garantie que donnerait la Confédération.

D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté de la stratégie de placement choisie pour les caisses de prévoyance ouvertes approche 2 % à long terme. La baisse prévue du taux d'intérêt

75

## ALLVISA VORSORGE

technique à 2.0 % conduit malgré tout à un rendement nécessaire de plus de 2.0 %, et ce même en n'admettant qu'un intérêt de 1.0 % pour les personnes assurées. Ainsi, la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est insuffisante. L'équilibre financier n'est de ce faisant pas atteint. Pour ce qui touche aux intérêts, il faut de plus partir du principe que l'égalité entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ne pourra pas être atteinte ces prochaines années non plus et que le transfert des personnes assurées actives vers les bénéficiaires de rentes se poursuivra.

Par conséquent, nous recommandons à la Commission de la caisse de procéder à une nouvelle vérification du montant du taux de l'intérêt technique pratiqué par les caisses de prévoyance ouvertes après publication des nouvelles bases techniques (probablement en 2020 ou 2021). À ce moment, nous recommandons également de vérifier s'il serait pertinent de passer des tables périodiques aux tables de génération puisque cette mesure permet également de diminuer le rendement nécessaire. De plus, nous recommandons à la Commission de la caisse de déterminer les cas dans lesquels d'autres mesures pourraient améliorer la stabilité financière des caisses de prévoyance ouvertes et/ou fermées pour ce qui est d'un effectif éventuellement peu important de bénéficiaires de rentes.

Zurich, le 27 mars 2018

Christoph Plüss

Dr. phil. II

Expert en caisses de pensions CSEP

Brigitte Terim

Dr. sc. math. ETH

Experte en caisses de pensions CSEP

## **Impressum**

## Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA Eigerstrasse 57 3007 Berne

## Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA Noord, agence de conception et création graphique, Berne

## Graphisme

Noord, agence de conception et création graphique, Berne Roger Mazzucchelli, Katja Rüfenacht

## **Impression**

Mastra Druck AG Moosstrasse 14 3322 Urtenen-Schönbühl

## Tirage

Le rapport de gestion peut être consulté sur publica.ch. Il a aussi été imprimé en tirage restreint (900 exemplaires en allemand, 200 en français et 100 en italien).

Berne, mai 2018

Nous vous remercions de votre intérêt.

imprimé en suisse





La page de garde est une représentation graphique de l'interaction existant entre des grandeurs significatives: hommes, femmes, personnes assurées, bénéficiaires de rentes, personnes ayant bénéficié du versement anticipé de leurs fonds de prévoyance pour accéder à la propriété du logement.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA Eigerstrasse 57 3007 Berne

Tél. 058 485 21 11 Fax 058 485 21 13 info@publica.ch publica.ch

